

SAS Centrales Villageoises des Collines Iséroises
414, Chemin du Verger
38200 Villette de Vienne
Siret : 872 762 643 000 184
collinesiseroises@centralesvillageoises.fr



Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2024

Les actionnaires de la SAS des Centrales villageoises des collines iséroises se sont réunis

**le mercredi 10 avril 2024 à 18h30
à la mairie de
38200 SERPAIZE**

L'assemblée est présidée par M. Patrick Serpry, en sa qualité de Co-président de la société, présent à l'assemblée.

Mmes Mireille Buty-Chabard et Françoise TEYSSÉDRE, associés et acceptant cette fonction sont appelés comme assesseurs rapporteurs.

M. Bernard Martin et Mme Chantal Bodereau, associés et acceptant cette fonction, sont appelés comme secrétaires.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Conseil de Gestion,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents permettant le vote ont été adressés aux associés avec la convocation de l'Assemblée.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque actionnaire en entrant en séance, que 61 actionnaires (dont 23 présents avec 7 procurations) représentant 61 voix sur 131 actionnaires constituant l'assemblée des actionnaires au 31/12/2023, sont présents, représentés ou ont voté par correspondance électroniquement.

L'ordre du jour est :

- Présentation du Rapport d'activité
- Présentation du Rapport de gestion
- Perspectives de la société
- Renouvellement du Conseil de Gestion

SAS à capital variable SIRET 842 762 643 000 18 SIREN 842 762 643 RCS Vienne
collinesiseroises@centralesvillageoises.fr

I. Rapport d'activités de l'année 2023

Sont présentés successivement les activités :

- Du Pôle installations photovoltaïques
- Du pôle production
- Du pôle maintenance
- Du pôle sensibilisation

Première résolution : *L'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport d'activités.*

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des associés présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

II. Rapport de gestion de l'année 2023

Deuxième résolution :

l'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport de gestion du président, ainsi que le compte de gestion de l'exercice clos au 31/12/2023

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des associés présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

Troisième résolution :

- *L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31/12/2023 d'un montant de 13207,26 euros de la manière suivante :*
 - > *Dotation de 5 % à la « réserve légale » pour 660,36 €*
 - > *Dotation en « autres réserves » pour 12546,90 €*
- *L'assemblée générale décide de régulariser le « Report à Nouveau » présent sur les comptes au 31/12/2023 de 23389,73 de la manière suivante :*
 - > *Dotation à la « réserve légale » pour 1169,49 €*
 - > *Dotation en « autres réserves » pour 22220,24 €*
- *A la suite de ces affectations faites le 10 avril 2024 le montant de la réserve légale s'élèvera 2755,02 € et le montant des autres réserves s'élèvera 46795,39 €*

L'assemblée générale des actionnaires approuve l'affectation des résultats.

Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 2

Cette résolution est adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des associés présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

III. Les perspectives

Sont successivement présentées les perspectives :

- Installations photovoltaïques
- Mise en application des décisions prises avec Coopawatt
- Le pôle sensibilisation devient une association « Collectif Transition Energétique en collines iséroises »
- Actions diverses
- Accueil de nouveaux bénévoles

Quatrième résolution :

- ***Accord pour la troisième grappe : L'assemblée générale des actionnaires approuve le développement d'une troisième tranche de centrales photovoltaïques, pour un montant d'environ 200 000€, et la réalisation des études et consultations nécessaires à la réalisation de ce projet, pour une mise en œuvre prévue sur 2025/2026.***
- ***Elle autorise les présidents et le conseil de gestion à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment à contracter les emprunts bancaires, pour un montant d'environ 160 000€, et à participer aux appels à projets partenariaux de la Région Auvergne Rhône Alpes, ou autres, pour financer le projet. Une augmentation de l'actionnariat est souhaitable.***

Pour : 61
Contre : 0
Abstentions : 0

- **Cette résolution est adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des associés présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.**

IV. Le renouvellement du conseil de gestion

Liste des candidats se présentant au Conseil de Gestion

BUTHY- CHABORD Mireille		CHIEZE Jean Luc		JOMARD Georges	
MARTIN Bernard		MEUNIER Colette		PERRIN Stéphane	
RAMADE Philippe		SERPRY Patrick		TARDY Martine	
VORGEAT Jean Alain					

Cinquième résolution : Election des candidats au conseil de gestion : l'assemblée générale des actionnaires en approuve la composition.

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 1

La composition du Conseil de Gestion est adoptée à la majorité simple des associés présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

Sixième résolution : L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs aux membres du conseil de gestion, porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette sixième résolution est adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des associés présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

Certifié conforme et sincère le vendredi 10 avril 2024 à 20 h 00

Assesseur n°1

Le co-président de la SAS

Mireille BUTY-CHABORD

Patrick SERPRY

